Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260629-D2026_06_09-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
22 juin 2026

Date d'affichage
22 juin 2025

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. CHASSAGNE pourvoir à Mme. QUILGARS LABARRE, Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mme. JAFFRAIN

***N° de la délibération* :**
2026/06/09

***Objet de la délibération* :**
Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblé :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique, prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT la délibération 2026/05/07 modifiant le tableau des emplois en date du 29 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260629-D2026_06_09-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260629-D2026_06_09-DE

CONSIDÉRANT la délibération 2026/06/09 créant un emploi pour répondre aux nécessité de service selon le détail suivant :

- Un emploi d'Adjoint technique, d'Adjoint Technique principal de 2ème classe ou de 1ère classe à 24,50 heures ;

Le Maire propose à l'assemblée,
d'adopter le tableau des effectifs tel que joint en annexe

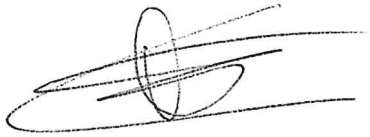
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

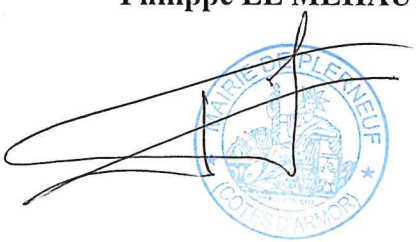
DECIDE
D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er juillet 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2026 de la commune de PLERNEUF, chapitre 012.

Le secrétaire de séance
Patricia JAFFRAIN

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.





Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260629-D2026_06_09-DE